

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20.06.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 26 juin 2025 a été transmis le 20 juin 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 26 juin 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,
Michelle BRAUER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250626-DELIB171-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°21049 Fourniture de produits et de services de télécommunications Lot n°2 : Téléphonie mobile – Avenant 1

Monsieur le Président rappelle qu'afin de permettre à Grand Lac et au CIAS d'acquérir des produits et des services liés à la télécommunication, un marché de type accord cadre à bons de commande a été attribué par délibération du Bureau Communautaire du 1^{er} février 2022.

Un groupement de commandes avait été constitué entre le CIAS Grand Lac et Grand Lac, conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique par la délibération n°45 du Conseil d'administration du CIAS le 27 mai 2021.

Cet accord cadre a été attribué à la société Orange pour un montant maximum annuel de 40 000€ HT concernant Grand Lac et 10 000 € concernant le CIAS.

À la suite de l'évolution des usages et des besoins en 2024 et 2025, de l'augmentation des effectifs (notamment des équipes de l'eau et de l'assainissement) et au regard des projections envisagées lors de la passation du marché en 2021, il s'avère que les plafonds ne sont aujourd'hui plus adaptés.

A cela s'ajoute l'obligation de renforcer la sécurité avec une solution MDM (Mobile Device Management) qui nécessite l'utilisation de téléphones plus récents et puissants, et enfin l'intégration de la flotte du SAAD (Service d'Aide A Domicile) qui était auparavant en location avec des équipements sous dimensionnés et coûteux.

Cet avenant vise donc à augmenter le plafond annuel d'achat de ce marché de 10 000€ HT à 15 000€ HT, soit une augmentation de 50%. Il permettra ainsi de répondre aux nécessités de services.

La Commission d'appel d'offre réunie le 16 juin 2025 a donné un avis favorable à cet avenant.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits sont inscrits sur les budgets de chaque service.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au marché précité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 17
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 26 juin 2025

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance

Michelle BERETTI

M. Beretti

Accuse de réception en préfecture
073267303428-20250626-DL151810L
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Acte modificatif des montants de l'accord-cadre Avenant 1

Identification de l'acheteur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur :

Identification :	C.I.A.S
Adresse :	1500 boulevard Lepic - CS 20606 73106 AIX-LES-BAINS
Téléphone :	+33479521244
Courriel :	cias@cias-grandlac.fr
Site Internet :	http://www.marches-publics.info

Type des contractants : Titulaire unique :

Titulaire :

Identification :	ORANGE SA LYON
Adresse :	Agence Entreprises Rhône Alpes Auvergne AGENCE RHONE ALPES AUVERGNE 69003 LYON
Téléphone :	0800842842
Courriel :	aer2a.celluleao@orange.com
N° SIRET :	38012986609569

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 et R. 2391-28 du Code de la commande publique

Monsieur le Président de Grand Lac

Objet de l'accord-cadre

Objet de l'accord-cadre :	
Titre :	Télécommunications Grand Lac et CIAS
Objet :	Lot 2 : Téléphonie mobile
Référence :	2021-210492

Montant maximum annuel CIAS de l'accord-cadre :	
Montant HT :	10 000,00 €
Taux de TVA :	20 %
Montant TTC :	12 000,00 €

Durée – Délais d'exécution	
Date de notification :	Lundi 14 mars 2022
Durée d'exécution :	12 mois

Objet de l'acte modificatif

Modifications introduites par le présent acte modificatif

Suite à l'évolution des usages et des besoins en 2024 / 2025 au regard des projections faites lors de la création du marché en 2021, les plafonds ne sont plus adaptés.

A cela s'ajoute l'obligation de renforcer la sécurité avec une solution MDM (Mobile Device Management) qui nécessite l'utilisation de téléphones plus récents et puissants. L'intégration de la Flotte mobile du SAAD (Service d'Aide A Domicile) qui était auparavant en location avec des équipements sous dimensionnés et coûteux.

Ces évolutions n'avaient pas été envisagées dans une telle proportion lors de la passation de ce marché dans la mesure ces évolutions n'étaient pas toutes prévisibles

Incidence financière de l'acte modificatif

L'acte modificatif a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre.

Montants de l'acte modificatif

Les montants de l'accord-cadre sont modifiés par le présent acte modificatif :

Montants maximum CIAS initiaux :		
Montant HT	Taux de TVA	Montant TTC
10000 €	20 %	12000 €

Montants maximum CIAS modifiés :		
Montant HT	Taux de TVA	Montant TTC
15000 €	20 %	18000 €

Pourcentage d'écart introduit par l'acte modificatif :	5 000 € Soit 50 %
---	-------------------

Signature

Signature du titulaire de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité
du signataire (*)

Lieu et date de signature

Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du pouvoir adjudicateur coordinateur du Groupement

À : AIX-LES-BAINS,

Le :

Signature :

Renaud BERETTI Président

(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Notification de l'acte modificatif au titulaire de l'accord-cadre

- En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent acte modificatif »

A, le

Signature du titulaire,

- En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire de l'accord-cadre.)

- En cas de notification par voie électronique :
(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre.)

Acte à classer**DELIB181**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-27T09-58-49.02 (MI262162171)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20250626-DELIB181-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Marché n.21049 Fourniture de produits et de services de télécommunications Lot n.2 : Téléphonie mobile - Avenant 1

Date de décision : 26/06/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [11 DELIB_MP
21049 Télécommunications Avenant
1.PDF](#) **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

[11-1
MP21049_Avenant_1_L...](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Conseil_2025-06-
26_Page_de_garde.PDF](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date **27/06/25 à 09:58**

Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**

Transmis

Date **27/06/25 à 09:58**

Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**

Accusé de réception

Date **27/06/25 à 10:06**